



**Mon Gustave**  
le comparateur #malin



**Mutuelle Santé**

**Conditions générales**

**Comparez les offres**

[www.mongustave.fr](http://www.mongustave.fr)

# Tableau de garanties

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
<b>HOSPITALISATION</b>					
Consultation pré et post opératoire, pour les médecins adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO	100%	130%	150%	180%	200%
Consultation pré et post opératoire, pour les médecins non adhérant au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Bonus fidélité à compter du 6ème mois d'adhésion: Consultation pré et post opératoire, pour les médecins adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO</b>	100%	<b>150%</b>	<b>200%</b>	<b>300%</b>	<b>400%</b>
<b>Bonus fidélité à compter du 6ème mois d'adhésion: Consultation pré et post opératoire, pour les médecins non adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO</b>	100%	<b>130%</b>	<b>180%</b>	<b>200%</b>	<b>200%</b>
Consultation pré et post opératoire, pour les médecins en secteur non conventionné	100%	100%	100%	100%	100%
Frais annexes (salles d'opération, Analyses, Médicaments remboursés par le régime obligatoire)	100%	150%	200%	300%	400%
Frais de séjour secteur conventionné (1)	100%	130%	150%	180%	200%
<b>Bonus fidélité à partir du 6ème mois d'adhésion : Frais de séjour secteur conventionné</b>	<b>100%</b>	<b>150%</b>	<b>200%</b>	<b>300%</b>	<b>400%</b>
Frais de séjour secteur non conventionné	100%	100%	100%	100%	100%
Transport du malade	100%	150%	200%	300%	400%
Honoraires en secteur conventionné (hors chirurgie dentaire) pour les médecins adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO	100%	130%	150%	180%	200%
Honoraires en secteur conventionné (hors chirurgie dentaire) pour les médecins non adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Bonus fidélité à compter du 6ème mois d'adhésion: Honoraires en secteur conventionné (hors chirurgie dentaire) pour les médecins adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO</b>	100%	<b>150%</b>	<b>200%</b>	<b>300%</b>	<b>400%</b>
<b>Bonus fidélité à compter du 6ème mois d'adhésion: Honoraires en secteur conventionné (hors chirurgie dentaire) pour les médecins non adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-CO</b>	100%	<b>130%</b>	<b>180%</b>	<b>200%</b>	<b>200%</b>
Honoraires en secteur non conventionné (hors chirurgie dentaire)	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait hospitalier - durée illimitée (2)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière secteur conventionné (3)	-	20 €	40 €	60 €	80 €
<b>Bonus fidélité à partir du 6ème mois d'adhésion: Chambre particulière secteur conventionné (3)</b>	-	<b>50 €</b>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>
Chambre particulière secteur non conventionné (3)	-	30 €	50 €	50 €	50 €
<b>Bonus fidélité à partir du 6ème mois d'adhésion: Chambre particulière secteur non conventionné (3)</b>	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>MEDECINE COURANTE (Remboursée par le régime obligatoire)</b>					
Médecin généraliste et spécialiste (adhérant ou non à l'OPTAM ou OPTAM-CO)	100%	100%	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux, laboratoires	100%	100%	100%	100%	100%
Radiologie - Imagerie - Echographie - ATM (adhérant ou non à l'OPTAM ou OPTAM-CO)	100%	100%	100%	100%	100%
Dispositifs médicaux, appareillages	100%	100%	100%	100%	100%
<b>PHARMACIE</b>					
Médicaments et homéopathie remboursés par le régime obligatoire	100%	100%	100%	100%	100%
<b>DENTAIRE</b>					
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), Inlays -Onlays et parodontologie remboursés par le régime obligatoire	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires, Inlay-Core, implantologie et orthodontie remboursés par le régime obligatoire	100%	100%	100%	100%	100%
<b>OPTIQUE</b>					
Verres + Montures + lentilles remboursées par le régime obligatoire	100%	100%	100%	100%	100%
<b>SERVICES</b>					
Assistance (4)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>Les remboursements ci-dessus exprimés en pourcentage sont y compris ceux effectués par le régime obligatoire et sont toujours dans la limite des frais réels.</b>					

Réf : EQC1026A\_TG\_01/2018

(1) Limité à hauteur de la garantie, par an et par bénéficiaire, pendant une durée déterminée (30 jours en milieux spécialisés : service psychiatrique, cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie ) puis réduite à 100% du tarif de responsabilité.

(2) Illimité, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD), des établissements d'hébergement pour personnes âgées et des établissements qui ne relèvent pas de soins de suite et de réadaptation (SSR) où la durée est limitée à 90 jours, par an et par bénéficiaire.

(3) Illimité, à l'exception des milieux spécialisés (service psychiatrique, cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie) où la durée est limitée à 30 jours ainsi que les maisons de rééducation, de repos, de convalescence, en soins de suite et de réadaptation (SSR), en unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées où la durée est limitée à 90 jours, par an et par bénéficiaire.

(4) Les garanties assistance du contrat SIMPLY SANTE XL sont assurées par MAPFRE ASISTENCIA Compañia Internacional de Seguros y Reaseguros, société anonyme d'assurance de droit espagnol, au capital de 108.175.523,12 euros, dont le siège social est sis Carretera de Pozuelo n°52 Majadahonda Madrid 28222, Espagne.

## Tableau de garanties

### RENFORT :

Le renfort est souscrit pour l'ensemble des bénéficiaires du contrat.  
Le renfort se cumule aux garanties souscrites.

Renforts possibles quelle que soit la garantie souscrite.  
Gartuité enfant à partir du 3ème enfant sauf Renfort.

Renfort R1	RO + Mutuelle	Mutuelle
Sur les garanties - Optique (Equipement composé de 2 verres, lentilles, traitements laser et opérations) - Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage) - Appareillage ( Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)	200% + Forfait annuel 200,00 €	Dans la limite de 250,00 € / an / Bénéficiaire
GARANTIES NOUVELLES (Forfait annuel par bénéficiaire) - Actes d'acupuncture, d'ostéopathie, d'homéopathie, d'étiopathie (sur présentation facture acquittée) - Produits d'homéopathie et de phytothérapie, sur présentation de facture acquittée (ayant fait l'objet d'une ordonnance)	30,00 € / an	
Renfort R2	RO + Mutuelle	Mutuelle
Sur les garanties - Optique (Equipement composé de 2 verres, lentilles, traitements laser et opérations) - Dentaire (Prothèses, orthodontie, implants, parodontologie et appareillage) - Appareillage ( Prothèses auditives, capillaires, orthopédie, petit et grand appareillage)	300% + Forfait annuel 300,00 €	Dans la limite de 350,00 € / an / Bénéficiaire
GARANTIES NOUVELLES (Forfait annuel par bénéficiaire) - Actes d'acupuncture, d'ostéopathie, d'homéopathie, d'étiopathie (sur présentation facture acquittée) - Produits d'homéopathie et de phytothérapie, sur présentation de facture acquittée (ayant fait l'objet d'une ordonnance)	30,00 € / an	

Réf : EQC1026A\_TG\_01/2018